

# Lettre n°9



## Généralités

[Calendrier 2019 de l'affectation](#)

[Carte scolaire du second degré](#)

---



## AFFECTATION / INSCRIPTION AU COLLÈGE PUBLIC

### [La scolarité au collège](#)

#### **AFFELNET 6<sup>ème</sup>**

Le résultat de l'affectation en classe de 6<sup>ème</sup> sera communiqué aux familles à partir du **mardi 13 juin 2019**. Les représentants légaux devront ensuite inscrire leur enfant dans le collège indiqué en respectant bien la date limite de retour des dossiers fixée par chaque collège.

#### **Pour aller + loin :**

[Affectation en classe de 6<sup>e</sup> \(DSDEN\)](#)

[Note aux familles](#)

[Guide "Entrer en 6<sup>ème</sup>" \(ONISEP\)](#)

#### **AFFECTATION EN CLASSE DE 5<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup>**

Pour rappel, tout élève doit être inscrit dans le ou un des collèges de secteur correspondant à l'adresse du représentant légal à la rentrée scolaire 2019.

Les demandes de dérogation pour un autre collège se font entre le **29 avril et le 24 mai 2019**.

Les résultats seront communiqués aux collèges le **mardi 25 juin** et aux familles à partir du **jeudi 27 juin** 2019.

[Demande de dérogation au motif boursier : plafond de ressources 2019](#)

[Affectation en classe de 5<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> \(DSDEN\)](#)

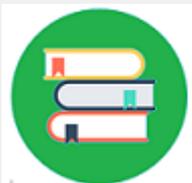
[Affectation après la classe de 3<sup>e</sup> \(DSDEN\)](#)

#### **AFFECTATION EN 3<sup>ème</sup> PRÉPA-MÉTIERS**

La troisième prépa-métiers est proposée à des élèves exclusivement issus de 4<sup>e</sup> prêts à se mobiliser pour la construction de leur projet personnel de poursuite d'études, en particulier vers la voie professionnelle. Les représentants légaux effectueront une demande d'entrée en 3<sup>ème</sup> prépa-métiers auprès du chef d'établissement en fin de 4<sup>ème</sup>. Les dossiers de candidature complets doivent être envoyés au CIO siège de la commission au plus tard pour le **3 juin 2019**.

Les commissions d'affectation se tiendront le **12 juin 2019**.

[Fiche de candidature](#)



## AFFECTATION / INSCRIPTION AU LYCÉE PUBLIC

### AFFELNET LYCÉE

L'entrée en 2<sup>de</sup> générale et technologique, en 2<sup>de</sup> professionnelle et en 1<sup>re</sup> année de CAP des établissements publics et privés sous contrat est gérée par l'application informatique AFFELNET Lycée.

#### TOUR PRINCIPAL :

**Les résultats individuels de l'affectation seront disponibles le vendredi 28 juin 2019, à partir de 18h à l'adresse suivante :**

**<https://extranet.ac-lyon.fr/affelnet-lycee-resultats> (lien inactif avant la date du 28.06.2019)**

**(Se connecter avec son numéro INE (Identifiant National Élève) et sa date de naissance.**

#### TOUR SUIVANT N°1 ET TOUR SUIVANT N°2, (palier 3°) :

**Pour les élèves n'ayant pas de proposition ou en liste d'attente dans la voie professionnelle, ils peuvent participer au tour suivant n°1 et tour suivant n°2 selon le [calendrier de l'affectation](#).**

#### FORMATIONS À RECRUTEMENT PARTICULIER :

**Certaines formations en 2<sup>nd</sup>e générale et technologique, en 2<sup>nd</sup>e professionnelle, en 1<sup>ère</sup> année de CAP et en 1<sup>ère</sup> technologique ont des exigences particulières. Leur recrutement suit donc des modalités spécifiques et les familles intéressées doivent prendre contact directement avec les établissements visés afin de connaître les modalités particulières de sélection.**

**[Voir le calendrier](#)**

**[Affectation en classe de 1<sup>re</sup> et terminale](#)**



## PARCOURSUP

### PHASE D'ADMISSION : 15 mai - 19 juillet 2019

[Les grandes étapes de la phase principale d'admission 2019](#)

[3 moments clés incontournables pour faire le point et confirmer ses choix](#)

[Délais de réponse aux propositions d'admission](#)

[Ce qu'il faut savoir sur la phase d'admission](#)

### PHASE COMPLÉMENTAIRE : 25 juin au 14 septembre 2019, 23h59 (heure de Paris)

**Vous n'avez aucune proposition d'admission et vous souhaitez trouver une place dans une formation Parcoursup ?**

**Du 25 juin au 14 septembre 2019 23h59 (heure de Paris), la phase complémentaire vous permet de formuler de nouveaux vœux dans des formations qui ont des places disponibles.**

**Vous pouvez également :**

**Demander un accompagnement dans votre lycée ou au Centre d'Information et d'Orientation (CIO) si vous n'avez reçu que des réponses négatives de la part de formations sélectives (BTS,DUT ...)**

**Solliciter, à partir du 6 juillet 2019, l'accompagnement de la CAES Commission d'Accès à l'Enseignement Supérieur de votre académie pour vous aider à trouver une formation qui vous convient à condition d'avoir effectué au moins un vœu en phase complémentaire**

[Accéder à PARCOURSUP](#)

### L'INSCRIPTION DANS UN ÉTABLISSEMENT

[L'inscription administrative dans votre futur établissement](#)



## CONTACT

DSDEN du Rhône - Division des Affectations et du suivi des Élèves (DAE)  
21, rue Jaboulay 69309 Lyon Cedex

Accueil du public les après-midi de 13h à 16h30 du lundi au vendredi, sur RDV  
**T : 04 72 80 67 67**

[Prendre contact par courriel](#)

[www.ia69.ac-lyon.fr](http://www.ia69.ac-lyon.fr)



## Inscription à L'UNIVERSITÉ

Retrouvez toutes les informations pour vous inscrire à l'université. [Lire la suite.](#)

[Université Lyon I](#)

[Université Lumière Lyon II](#)

[Université Jean Moulin Lyon III](#)

[Université Catholique de Lyon UCLY](#)

[Université Jean Monnet \(Saint-Étienne\)](#)

---

**Le CIO Lyon Ouest est un service public gratuit.**

Ouvert tous les jours du lundi au vendredi. Horaires d'ouverture **9h-12h30 /13h30-17h**

Pas de rendez-vous le mardi matin sauf pendant les vacances scolaires.

Accueil auto-documentaire.

Prendre rendez-vous : **T. 04 78 47 82 47**